

L'Accord prévoit le règlement binational des différends, y compris le recours à des comités d'experts, au besoin. Une liste d'experts chargés d'examiner les questions liées aux mesures compensatoires et antidumping (chapitre 19) ainsi que les différends relatifs aux dispositions de l'Accord (chapitre 18) a été établie. Les différends ont jusqu'à présent porté sur les sujets suivants : l'agriculture (porc et framboises rouges), les boissons alcoolisées (vins et spiritueux), les poissons (saumon et hareng, morue salée), la propriété intellectuelle (droits de retransmission par câble), les produits manufacturés (pièces de rechange pour matériel de pavage, moteurs à induction, contre-plaqué) et les textiles et vêtements (laine).

Parmi les activités courantes aux termes de la mise en oeuvre de l'Accord, citons les travaux préparatoires aux négociations sur les subventions et les recours commerciaux; une évaluation de l'industrie automobile nord-américaine par un groupe du secteur privé; des réunions de groupes de travail techniques sur l'alimentation et l'agriculture; et l'accélération de la suppression des tarifs douaniers.

Calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange

30 décembre 1988

La liste des membres des groupes spéciaux créés dans le cadre de la procédure d'examen prévue au chapitre 19 de l'ALE est annoncée.

1^{er} janvier 1989

Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

6 janvier

Le règlement nécessaire à la mise en oeuvre du projet de loi C-2 est publié dans un numéro spécial de la *Gazette du Canada*.

11 janvier

Plusieurs colloques organisés conjointement avec l'Association des exportateurs canadiens se tiennent d'un bout à l'autre du Canada.

14 janvier

Les règles de procédure des groupes spéciaux binationaux, le code de conduite des membres des groupes spéciaux, etc., sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

25 janvier

La nomination des quinze premiers membres des groupes spéciaux d'experts créés dans le cadre de la procédure de règlement des différends prévue au chapitre 18 est annoncée.